L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 SEPTEMBRE 1871. 45me Année—Vol. XLV

DUPOUY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN: 5 SEPTEMBRE.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eug. Tournas, à 10 heures, au No 22, rue Delaitat, entre Douane et Bienville—graines, whisky, poivre, savon, etc.

Par Maurice Barnett, sur le levée de la Bouton-St Louis, rue St Louis, entre Royale et Chartres. Vente régulière de meubles.

Par O. Valdon, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, lard, comestibles, etc.

Par M. Montgomery, à sa salle d'encan, 67 rue Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valdon, au No 14, rue Natchez—Jambons.

Par Hoffman Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres,—Bottes et Souliers.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et américaines—soieries assorties en couleur.

Par H. E. Murphy, au No 67 de la rue des Magasins—des paniers à provisions.

Pastures.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

Chansonnettes à l'encan. Mercredi, 6 du courant, à 10 heures du matin, MM. Voorhies. And Co. vendront, dans leur salle d'encan, rue Camp, entre Levée, 36 à 38 caisses de bottes, souliers et pantoufles pour messieurs, dames, fillettes, jeunes garçons et enfants.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Picayune Printing Office," 119 et 114, rue Common.

Les conseils de guerre de Versailles.

Après la prise de Paris, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, a fait savoir aux autres puissances qu'il ne considérait pas les méfaits commis parles communeux comme des crimes politiques, mais comme des crimes de droit commun et qu'il entendait, en conséquence, demander l'extradition de ceux qui avaient cherché un refuge à l'étranger. Plus tard, à diverses reprises, M. Thiers, tout en assurant que la clémence du pouvoir serait étendue aussi largement que possible aux masses des insurgés, déclarait que les chefs seraient punis avec toute la rigueur des lois.

Paris et la France, si cruellement éprouvés par les horribles forfaits des hommes de la Commune, devaient compter qu'une justice exemplaire serait faite à l'égard des coupables et qu'une satisfaction serait donnée à la conscience et à l'humanité outragées. Quelques uns du moins des chefs et plusieurs centaines de leurs partisans ont été fusillés sommairement après la lutte. Depuis, les conseils de guerre ont condamné à mort de simples soldats ou des matelots qui s'étaient trouvés entraînés à déserter.

D'autres individus, accusés de faits particuliers, étaient également d'être condamnés, les uns à mort, les autres à des peines plus ou moins sévères. Les journaux avaient enregistré chaque jour quelques-unes de ces condamnations.

Mais l'attention générale se portait plus spécialement sur les séances du troisième conseil de guerre, chargé de juger diverses des chefs de la Commune. Le télégraphe nous apprend que la sentence vient d'être rendue, et voici, d'après deux dépêches n'assurant que les risques contre les incendies, en ville et à la campagne; elle ne [illegible] conséquemment pas exposée aux [illegible] considérables qui résultent souvent des sinistres de rivière ou de mer. Etablie sur un excellent système et conduite avec une grande prudence, la Salamandre devient de plus en plus populaire et de clientèle régulièrement tous les jours. On trouve dans l'annonce la liste des agents. Les bureaux de la Compagnie sont établis à l'encoignure des rues Royale et Conti.

ASSORTIMENTS NOS. 67 et 68. Voyez la liste des notices spéciales. Mort de John Baumgartner, Hermann Schlater et H. Dumont, payable au bureau de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie, de la Louisiane, rue Carondelet No 30.

INSTITUT St. CHARLES, 106 et 108, rue Carondelet.—Madame Macé-Lefranc rappelle aux familles que la réouverture des classes de son Pensionnat et Externat a lieu lundi, 4 septembre.

☞ Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de déchirantes catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent Baume aux Navets Indiens, de Lapham ?

UN GROS LOT DE GAGNÉ. — Le premier numéro reçu a été heureux pour Mr Baptiste Rodé, de Jefferson City. Il avait acheté, moyennant 50 cents, au bureau de la rue des Magasins, No. 940, un quart du billet de combinaison portant les numéros 34—66 de la classe 208, de la Loterie de la Louisiane. Les numéros sont sortis, amenant ainsi le gros lot de $5,027 50. M. Rodé certifie, dans une lettre publiée plus loin, qu'il a été payé de suite du quart à lui revenant dans ce lot.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il décès pour la semaine dernière. C'est peu pour la saison ordinaire où nous sommes, et peu au cas de l'hôtel-dire vu de fièvre jaune. C'est encourageant.

COMPAGNIE DE MANUFACTURE D'ENGRAIS DE LA LOUISIANE.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Compagnie de manufacture d'engrais de la Louisiane, qui est prête à fournir au public, moyennant $16, ces commodes désinfectantes déjà si justement en vogue.

Ces commodes sont sans odeurs, convenables et propres, et leur emploi contribue beaucoup à empêcher les maladies contagieuses de prendre naissance parmi nous. Aucune maison ne devrait s'en dispenser, car les médecins recommandent l'adoption du système des commodes désinfectantes. On peut se procurer ces commodes au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 122, au-dessus de la rue Poydras, ou chez M. J. J. Weckerling, rue de la Douane, No 51, entre Chartres et Vieille-Levée.

Cette Compagnie qui est parfaitement administrée, et qui a été établie pour la fabrication et la vente des engrais, des poudres désinfectantes et des célèbres commodes désinfectantes, monte une grande manufacture et toutes les dépendances nécessaires pour la fabrication des engrais, des poudres et des commodes. Les bâtisses seront bientôt prêtes à recevoir les machines et le matériel nécessaire pour les opérations actives. La majorité des directeurs de cette Compagnie sont des citoyens bien connus et énergiques, dont les affaires et les résidences sont au-dessous de la rue du Canal.

Il est aujourd'hui acquis que cette Compagnie est un succès, et les actions souscrites peuvent être considérées comme un bon et sûr placement.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 16 Août.

Un journal rend ainsi compte des élections du bureau de la Chambre dans la séance du 16:

La Chambre a procédé hier à l'élection de son bureau. M. Grévy a été réélu président par 461 voix sur 466 votants.

M. le vice-président de Malleville, qui était un des signataires de la proposition Rivet, n'a que 254 voix sur 466 votants.

M. le vice-président Rivet a obtenu que 255 voix, tandis que la majorité absolue devait être de 257. Voici les noms des présidents élus: M. Vitet, 345 voix; M. Martel, 330; M. Benoist d'Azy, 288; M. Saint-Marc-Girardin, 302 voix.

M. Rivet n'était porté comme candidat, il a obtenu 42 voix.

Voici maintenant le résumé du reste de la séance.

M. de Belcastel dépose un projet de loi portant que les défenseurs de la ville de Belfort qui, par leur patriotisme et leur courage, ont rendu possible cette place à la France, recevront une décoration spéciale, sous forme de médaille commémorative.

M. de Belcastel dépose ensuite plusieurs pétitions demandant une intervention de la France en faveur du pouvoir temporel.

Dépôt d'un rapport sommaire concluant à la prise en considération de la proposition Janbert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

M. Raoul Duval demande au ministre de la guerre des explications sur la situation du sieur Rane, ancien membre de la Commune, et sur les motifs qui ont empêché de le poursuivre.

A gauche—Adressez-vous aux commissions mixtes.

M. Raoul Duval.—Je n'ai qu'une chose à dire. C'est la République qui a créé les commissions mixtes. (Bruyantes exclamations et protestations à droite.) A cette heure, plusieurs membres de la Commune passent devant les conseils de guerre, entre autres Billioray, Grousset et autres. M. Rane était ministre de la Commune au même titre que ceux-là. Comment se faire-il qu'il puisse siéger tranquillement au sein du Conseil municipal de Paris? Ne pouvant m'adresser au garde des sceaux qui est absent par l'état du siége, je m'adresse au ministre de la guerre. (Applaudissements à droite; rumeurs à gauche.)

M. Gambetta.—C'est une délation! (Vives réclamations à droite: "A l'ordre".)

M. le général de Cissey.—Il est vrai que M. Rane a fait partie de la Commune; mais des les premiers jours, il a donné sa démission. Depuis, il a été écoulé un grand laps de temps. Les papiers relatifs à M. Rane ont été remis aux conseils de guerre qui auront à se prononcer. Si les conseils de guerre se prononcent pour la mise en arrêt du sieur de M. Rane, je ferai arrêter M. Rane et je agirai de même à l'égard de tous les autres membres de la Commune dont l'arrestation pourra paraître nécessaire.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Rivet, Joubert relative au travail des enfants dans les manufactures.

M. Kolb-Bernard rapporteur.—La commission conclut à la prise en considération. Adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. le marquis de la Rochejaquelein ayant pour objet de modifier l'article 79 du réglement.

M. Cornu, rapporteur.—La Assemblée, consultée, décide qu'elle passera à la deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Baze, ayant pour objet de décréter que l'Assemblée ne se dissoudra pas avant d'avoir voté les lois d'organisation qui y sont annoncées, et qu'elle fixe dans lois les cas la durée de son mandat à deux années, à partir de la date de l'adoption du présent décret. (M. Ferdinand Boyer, rapporteur.)—La commission conclut à la non-prise en considération.

M. Dahirel combat cette conclusion. Se référant aux propositions Rivet et Adnet, qui ont été présentées dans une séance précédente, il insiste sur la nécessité de sortir du provisoire, et il déclare que le pays a réclamé de l'Chambre pour faire une Constitution. (Protestation à gauche.) L'orateur, quant à lui, se croit investi par ses électeurs d'un tel mandat. Au reste, en y regardant bien, le gouvernement lui-même est d'accord sur ce point avec l'orateur; cela résulte des paroles prononcées par M. Thiers lors du vote de Bordeaux.

Depuis ce moment, que s'est-il passé? Deux partis étaient en présence: le parti monarchique et le parti républicain. On avait promis de tenir entre eux la balance égale; s'est-elle tenue cette promesse? Non! M. Thiers constatait naguère que la plupart des commissions de la Chambre étaient en désaccord avec lui. C'est l'inverse qui est vrai. De la, une situation intolérable. Comment en sortir?

Voix à gauche.—Par la dissolution de la Chambre. (Exclamations à droite.)

M. Dahirel.—Ma proposition a pour objet de nous faire sortir d'un provisoire nuisible à l'intérêt bien entendu du pays. Je ne suis pas le seul à déclarer que ma proposition est monarchique: chacun connaît mes sentiments à cet égard. Car je crois que la France est foncièrement monarchique. (Mouvements divers.) L'orateur conclut en demandant l'urgence pour sa proposition, et son renvoi devant la commission déjà chargée d'examiner les propositions Adnet et Rivet.

M. Ferdinand Boyer, rapporteur, expose les raisons qui ont empêché la commission de prendre en considération la proposition de M. Dahirel. La commission, de prime abord, n'a pas pensé que le moment fût venu pour la Chambre de faire acte de constituante. En outre, la commission ne voulait pas préjuger la question de constitution.

Depuis ce moment, un fait important s'est produit. La Chambre a été saisie par MM. Rivet et Adnet de deux propositions qu'il vient d'examiner avant de répondre à la question soulevée par M. Dahirel. Le jour où, une fois, notre travail de réorganisation sera fait, le gouvernement le qu'il y a lieu de faire une Constitution, ce jour-là il sera temps de se mettre à l'œuvre, d'étudier d'un commun accord ce qui est le plus utile, et à la campagne; elle ne [illegible] conséquemment pas exposée aux [illegible] considérables qui résultent souvent des sinistres de rivière ou de mer. Etablie sur un excellent système et conduite avec une grande prudence, la Salamandre devient de plus en plus populaire et de clientèle régulièrement tous les jours. On trouve dans l'annonce la liste des agents. Les bureaux de la Compagnie sont établis à l'encoignure des rues Royale et Conti.

ASSORTIMENTS Nos. 67 et 68. Voyez la liste des notices spéciales. Mort de John Baumgartner, Hermann Schlater et H. Dumont, payable au bureau de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie, de la Louisiane, rue Carondelet No 30.

INSTITUT St. CHARLES, 106 et 108, rue Carondelet.—Madame Macé-Lefranc rappelle aux familles que la réouverture des classes de son Pensionnat et Externat a lieu lundi, 4 septembre.

☞ Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de déchirantes catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent Baume aux Navets Indiens, de Lapham ?

UN GROS LOT DE GAGNÉ. — Le premier numéro reçu a été heureux pour Mr Baptiste Rodé, de Jefferson City. Il avait acheté, moyennant 50 cents, au bureau de la rue des Magasins, No. 940, un quart du billet de combinaison portant les numéros 34—66 de la classe 208, de la Loterie de la Louisiane. Les numéros sont sortis, amenant ainsi le gros lot de $5,027 50. M. Rodé certifie, dans une lettre publiée plus loin, qu'il a été payé de suite du quart à lui revenant dans ce lot.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il décès pour la semaine dernière. C'est peu pour la saison ordinaire où nous sommes, et pas au cas de l'hôtel-dire vu de fièvre jaune. C'est encourageant.

PUBLICATIONS ET LIVRES NOUVEAUX.—La librairie Hébert & Cie., au coin des rues de Chartres et Bienville, vient de recevoir les livres et publications qui ont paru récemment à Paris. Nous citerons: Les 3 Journées de la Commune, par Catulle Mendès. "Le Siége de Paris, par Adolphe Michel, avec un aperçu des événements qui ont précédé et suivi le siége. Bataille de Sept Jours" relatant l'entrée de l'armée française dans Paris, par Louis Garnod, et une brochure de Jules Mihée: "La France devant l'Europe."

La librairie Hébert & Cie nous a encore également le numéro du 19 Août "Le Monde Illustré". Elle est désormais en mesure de recevoir par chaque arrivage les livres, brochures et publications diverses les plus récentes.

COMPAGNIE D'ASSURANCES LA SALAMANDRE.—Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de cette Compagnie, dont le président M. Charles Roman et le secrétaire M. Jules Lemore. Cette compagnie n'assure que les risques contre le feu, en ville